

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 286/6e L rendant exécutoire les délibérations n°5 276/6e L à 289/6e L du 24 mai 1966 de l'Assemblée territoriale de C.F.S. en matière domaniale.

n° 286/6e L

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 mai 1966

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1966

Date du numéro
1 juillet 1966

TEXTE INTÉGRAL

rendue exécutoire par arrêté n° 830 du 31 mai 1966, la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale a accordé à M. Dilleita Mohamed Moussa la concession provisoire d'une parcelle de terrain d'une superficie de 648 mètres carrés, sise à Djibouti, au prix de 1 franc le mètre carré.